


# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES 2019/2020


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) sur le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
à la rubrique « [Le ministère recrute](#) » en cliquant sur la filière souhaitée et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.


(\*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **18.01.2019**


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, à la date de clôture des inscriptions, justifient de l'exercice [définis au 3° de l'<a href="#">article 19</a> de la <a href="#">loi n° 84-16 du 11 janvier 1984</a>], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'<a href="#">article 23 bis</a> de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (<a href="#">IRA</a>) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p><a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">www.fonction-publique.gouv.fr</a></p>


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<u>CONCOURS EXTERNE</u> Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u> (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2018</b>  Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)  Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)	12 mars 2019	du 16 mai au 7 juin 2019	<a href="mailto:gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</a>
<u>A</u>	<u>3<sup>ème</sup> CONCOURS</u> Ouvert aux candidats justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice [définis au 3 <sup>o</sup> de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984] durant au moins cinq années au total d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.	<u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u> (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2018</b>  Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)  Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>17 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)	12 mars 2019	du 16 mai au 7 juin 2019	<a href="mailto:gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</a>
<u>B</u>	<u>CONCOURS EXTERNE INTERMINISTERIEL</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2019)  ----- concours en province : s'adresser aux préfectures de région	<b>Informations</b> sur le site internet du <u>ministère de l'éducation nationale</u> <u>concours communs SACN externe et interne</u>	24 avril 2019	juin 2019	PARIS - RIF : <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>  ----- CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>CONCOURS EXTERNE</u>  Sans condition de diplôme	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u> <u>DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u>  [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]  (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>17 décembre 2018</b>  Date limite de retrait des formulaire d'inscription <b>24 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)  Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>24 janvier 2019</b> (par voie électronique ou postale)	14 mars 2019	du 20 mai au 7 juin 2019	PARIS - RIF :  <a href="mailto:gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr</a>  <hr/> CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
<u>C</u>  <u>C</u>	RECRUTEMENT SANS CONCOURS  Sans condition de diplôme  Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i> , une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF</u>  (au titre de l'année 2019)	pas de recrutement sans concours pour la région Ile-de-France recrutements en province : s'adresser aux préfetures de région			RECRUTEMENTS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC (PACTE)</u> (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique)  Ouvert aux jeunes âgés de 28 ans au plus, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV (BAC). S'adresser à l'agence locale de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) dont relève leur domicile.  Peuvent bénéficier dans les mêmes conditions de la procédure de recrutement PACTE les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires : - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF</u>  (au titre de l'année 2019)	pas de recrutement PACTE pour la région Ile-de-France recrutements en province : s'adresser aux préfetures de région			RECRUTEMENTS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Le permis de conduire de la catégorie B doit avoir été délivré depuis trois ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <p align="center"><b>concours ANNULE</b></p>				<p><a href="mailto:gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<u>A</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Le permis de conduire de la catégorie B doit avoir été délivré depuis trois ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>7 octobre 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>7 novembre 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>7 novembre 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>23 janvier 2020</p> <p>Date limite d'envoi des fiches de renseignements <b>21 mars 2020</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>du 9 au 17 avril 2020</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr</a></p>


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>2 octobre 2018</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>31 octobre 2018</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>31 octobre 2018</b> (par voie électronique ou postale)</p>	12 février 2019	du 6 au 16 mai 2019	<p><a href="mailto:gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>4 novembre 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>4 décembre 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>4 décembre 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p>	18 février 2020	du 4 au 14 mai 2020	<p><a href="mailto:gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</a></p>


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>A</b>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>a) Soit d'un diplôme d'ingénieur, classé au niveau I, délivré par une école, un institut, une université ou un grand établissement habilités dans les conditions prévues à l'article <u>L. 642-1 du code de l'éducation</u> ;</p> <p>b) Soit d'un diplôme d'architecte ;</p> <p>c) Soit d'un diplôme universitaire de troisième cycle dans les domaines scientifiques, classé au niveau I, dans les domaines de compétence des ingénieurs des services techniques ;</p> <p>d) Soit de qualifications reconnues comme équivalentes à celles sanctionnées par l'un des diplômes mentionnés au a, b ou c, dans les conditions fixées par le <u>décret n° 2007-196 du 13 février 2007</u> relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center"><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>11 mars 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>16 mai 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>16 mai 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers du 12 au 26 juin 2019</p>	<p align="center">du 16 septembre au 2 octobre 2019</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center"><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, armement (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>28 janvier 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>28 février 2019</b> (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>28 février 2019</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p align="center">11 avril 2019</p>	<p align="center">du 12 au 24 juin 2019</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u>  <u>C</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans la spécialité « Conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories C, D et E ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis (diplôme professionnel de niveau IV ou V) en cours de validité.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p align="center"><b>Informations</b> sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u> concours Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center"><a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
		<p align="center">concours en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>				<p>CONCOURS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>
<u>C</u>  <u>C</u>	<p align="center"><u>RECRUTEMENTS SUR TITRES PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans la spécialité « Conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories C, D et E ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis (diplôme professionnel de niveau IV ou V) en cours de validité.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p align="center"><b>Informations</b> sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u>  <b>TH Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer</b></p>	<p align="center">/</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center"><a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
		<p align="center">recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>				<p>RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>RECRUTEMENT SANS CONCOURS</u>  Sans condition de diplôme  Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i> , une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).  Les candidats à un emploi dans la spécialité « Conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories A et B en cours de validité.	<u>ADJOINT TECHNIQUE</u>  [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement  (au titre de l'année 2019)	<b>Informations</b>  sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u>  <b>RSC Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</b>	/  Sélection des dossiers		PARIS - RIF :  <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>
		recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)			RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines	
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>RECRUTEMENTS PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u>  Sans condition de diplôme  Ouvert aux candidats en situation de handicap.  Les candidats à un emploi dans la spécialité « Conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories A et B en cours de validité.	<u>ADJOINT TECHNIQUE</u>  [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement  (au titre de l'année 2019)	<b>Informations</b>  sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u>  <b>TH Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</b>	/		PARIS - RIF :  <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>
		recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)			RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines	
<u>C</u>  <u>C</u>	<u>RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC (PACTE)</u> (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique)  Ouvert aux jeunes âgés de 28 ans au plus, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV (BAC). S'adresser à l'agence locale de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) dont relève leur domicile.  Peuvent bénéficier dans les mêmes conditions de la procédure de recrutement PACTE les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires : - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.	<u>ADJOINT TECHNIQUE</u>  [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement  (au titre de l'année 2019)	<b>Informations</b>  sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u>  <b>PACTE Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</b>	/		PARIS - RIF :  <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a>
		recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)			RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines	



CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme, classé au niveau I, dans le domaine des systèmes d'information et de communication ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center"><b>2 avril 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center"><b>4 juin 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center"><b>4 juin 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Sélection des dossiers</p> <p align="center">du 24 au 27 juin 2019</p>	<p align="center">du 23 septembre au 3 octobre 2019</p>	<p align="center"> <a href="mailto:gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</a> </p>
<u>A</u>	<p align="center"><u>3<sup>ème</sup> CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, justifient de l'exercice [définis au 3<sup>o</sup> de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans le domaine des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center"><b>26 février 2019</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center"><b>26 mars 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center"><b>26 mars 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">4 juin 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center"><b>26 juillet 2019</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 30 septembre au 10 octobre 2019</p>	<p align="center"> <a href="mailto:gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</a> </p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>B</u>	<u>CONCOURS EXTERNE</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>  (au titre de l'année 2019)	Ouverture des inscriptions <b>3 janvier 2019</b>  Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>5 février 2019</b> (par voie électronique ou postale)  Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>5 février 2019</b> (par voie électronique ou postale)	20 mars 2019	du 3 au 13 juin 2019	<a href="mailto:gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr</a>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**  
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**  
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**  
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion  
[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France  
[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé  
[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)